



VL/BL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *Délibération n° 2026-38*

L'an deux mil vingt-six,
le : **Mardi 16 juin**, à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2026.

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

Pouvoirs : **4**

PRÉSENTS : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Pascal SAMSON, Mme Emilie TISON, Mme Marie-José MARTIN, M. Mehdi AFIF, Mme Marie-Laure LERAISNIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal RAISON, Mme Patricia ERNOUX, Mme Marina BELLET, M. Guillaume LESEIGNEUR, Mme Mélissande HUBY, Mme Claire COQUELIN, M. Emmanuel DAEMERS, Mme Juliette CHARPENTIER-SEGUIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Corine LE BLÉVEC, M. Jean-Yves GARCIA, M. Ufuk CAGLAYAN, M. Vincent COLLO et M. Mickaël MESNIL.

OBJET :

**VOTE DES
SUBVENTIONS 2026**

Absents ou excusés : M. Sébastien CHEVALIER qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Fabien REGNIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Emilie TISON a été nommée Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle dispose d'un tissu associatif riche et diversifié, ce qui constitue un atout contribuant à faire rayonner une image positive pour la commune. Néanmoins, les associations ont besoin pour fonctionner d'un soutien municipal qui se traduit par des aides logistiques mais également par des aides financières.

Un travail d'analyse a été fait au sein des commissions spécifiques à chaque axe d'intervention (Culture, Patrimoine et Sport). Aux termes de leurs travaux, elles ont établi un rapport constituant un projet d'attribution de l'enveloppe financière des subventions de fonctionnement 2026 qui est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal.

1) - Associations culturelles

La Commission Culture de la Ville de L'Aigle s'est réunie le 05 mai 2026 pour étudier l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations culturelles au titre de l'année 2026.

La synthèse de ses travaux est présentée ci-après :

Association	Subvention 2024	Subvention 2025	Proposition 2026
ALLEGRO	500 € + 2 500 € exceptionnelle	500 €	500 € + 500 € exceptionnelle
M.J.C. LE ROND POINT	58 000 €	57 000 €	57 000 €
			40 000 € (juin)
			17 000 € (sept.)
UNIVERSITE INTER'ÂGES	2 000 €	1 900 €	1 500 €
TFT LABEL	1 000 €	1 000 €	700 €
LA BAGARRE	500 €	500 €	1 000 €
CRAFT DANCE	300 €	300 €	Pas de demande
SCARAMOUCHE	Pas de demande	300 €	300 €
TOTAL	64 800 €	61 500 €	61 500 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. DELAVALLÉE,
Mme CLOUCHÉ, Mme LE BLÉVEC, M. GARCIA et
M. CAGLAYAN),**

➤ **APPROUVE le versement des subventions aux associations ci-dessus pour un montant total de 61 500 € en 2026.**

2) - Associations du patrimoine

DÉNOMINATION	Subventions 2024	Subventions 2025	Propositions 2026
CPPO	1 700 €	1 000 €	1 600 €
LES JARDINIERS DE SAINT BARTHÉLEMY	0 €	0 €	200 € première demande
TOTAL	1 700 €	1 000 €	1 800 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

➤ **APPROUVE le versement des subventions aux associations ci-dessus pour un montant total de 1 800 € en 2026.**

3) Associations mémorielles

La Commission « Mémorielle » s'est réunie le 27 mai 2026. La synthèse de ses travaux est présentée ci-dessous :

DÉNOMINATION	Subventions 2024	Subventions 2025	Propositions 2026
COMITÉ ENTENTE ANCIENS COMBATTANTS	900 €	0 €	900 €
MEDAILLÉS MILITAIRES	400 €	400 €	400 €
TOTAL	1 300 €	400 €	1 300 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE le versement des subventions aux associations ci-dessus pour un montant total de 1 300 € en 2026.***

3) - Associations sportives

La Commission Sport s'est réunie le 20 mai 2026 et a établi le projet d'attribution des subventions de fonctionnement 2026 aux associations sportives dont le détail figure à la page suivante :

ASSOCIATIONS	Subventions allouées 2024	Subventions allouées 2025	Subventions proposées 2026
AÉRO CLUB APAM	250 €	200 €	200 €
AÉRO CLUB APAM (<i>entretien terrain</i>)	1 525 €	1 525 €	1 525 €
AIGLÉCHECS	500 €	300 €	300 €
APPAM 61 ATHLÉTISME	6 200 €	6 000 €	6 000 €
AUBE CRULAI L'AIGLE TENNIS DE TABLE	3 000 €	2 800 €	2 800 €
BADMINTON AIGLON	2 300 €	2 300 €	2 300 €
BASKET CLUB DU PAYS DE LA RISLE	4 500 €	4 000 €	4 200 €
BILLARD AIGLON	200 €	150 €	140 €
CERCLE ASSOCIATIF AIGLON HANDBALL	19 300 €	18 600 €	18 600 €
CLUB ATHLÉTIQUE AIGLON RUGBY	19 000 €	17 500 €	17 000 €
CLUB ÉDUCATION CANINE	200 €	Pas demande	Pas demande
CLUB ULM AIGLON	500 €	250 €	350 €
COLLÈGE DOLTO ASSOCIATION SPORTIVE	500 €	400 €	400 €
COLLÈGE MOLIÈRE ASSOCIATION SPORTIVE	1 000 €	800 €	800 €
CLUB DE LUTTE LES AIGLONS	900 €	1 000 €	900 €
CLUB RADIO-MODÉLISME AIGLON	300 €	250 €	250 €
CLUB SPORTIF TWIRLING BÂTON	1 800 €	800 €	800 €
EAGLES DE L'AIGLE (flag-football)	700 €	600 €	730 €
ÉCOLE DE KARATÉ AIGLONNE	4 500 €	4 000 €	4 100 €
ENTENTE JUDO PAYS D'OUICHE L'AIGLE	6 500 €	6 000 €	6 200 €
ESCRIME CLUB AIGLON	1 600 €	1 400 €	1 500 €
FOOTBALL CLUB DU PAYS AIGLON	26 000 €	25 000 €	24 000 € 50% juin/50% oct.
GYM L'AIGLE	8 000 €	7 500 €	7 500 €
KRAV-MAGA SELF DÉFENSE	300 €	0 €	250 €
L'AIGLE TRAD DARTS (fléchettes)	200 €	Pas demande	200 €
L'AIGLE RANDO	800 €	600 €	Pas demande
LYCÉE NAPOLEON ASSOCIATION SPORTIVE	Pas demande	1 000 €	1 000 €
PÉTANQUE AIGLONNE	700 €	400 €	400 €
RISL'ADVENTURE	5 000 €	5 000 €	5 200 €
TENNIS CLUB AIGLON	7 000 €	6 000 €	6 000 €
VÉLO CLUB AIGLON	6 700 €	6 000 €	6 000 €
VOLLEY-BALL CLUB AIGLON	500 €	400 €	500 €
TOTAL	130 475 €	120 775 €	120 145 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR et Madame TISON qui a déclaré ne pas
prendre part au vote,*

- **APPROUVE le versement des subventions aux associations ci-dessus pour un montant total de 120 145 € en 2026.**

SUBVENTIONS LIÉES À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF

La Commission Sport s'est réunie le 20 mai 2026 et a étudié la demande de quatre associations sportives qui sollicitent une subvention dans le cadre d'événements sportifs :

- **Association « Aéro-Club APAM » pour l'organisation des Journées Portes Ouvertes** qui se dérouleront les 27 et 28 juin 2026.

L'association Aéro-Club APAM, porteuse de l'événement, en collaboration avec le « Club Radio-Modélisme Aiglon », le « Club ULM Aiglon » et « Aéro L'Aigle Maintenance », organise deux journées portes ouvertes à l'aérodrome. A cette occasion, le public pourra notamment découvrir les différentes activités aériennes proposées sur le site, visiter les installations, découvrir des expositions et effectuer des baptêmes de l'air.

Le budget prévisionnel présenté pour l'organisation de cet événement est de 5 612,08 €.

- **Association « Athlé Perche Pays de L'Aigle Mortagne 61 » pour l'organisation du « Meeting de la Ville de L'Aigle »** qui s'est déroulé le dimanche 24 mai 2026 au Stade René Foisy.

De nombreuses épreuves ont été proposées, telles que le saut en longueur, le saut en hauteur, les lancers du disque et du poids, les 100 et 600 mètres. De nombreux médaillés nationaux étaient engagés lors de cette compétition.

Le budget prévisionnel présenté pour l'organisation de cet événement est de 6 600 €.

- **Association « Escrime Club Aiglon » pour l'organisation du « Grand meeting d'escrime de L'Aigle ».**

Cette compétition, inscrite au circuit national d'escrime vétérans, a été organisée du 1^{er} au 3 mai 2026 et a réuni environ 250 tireurs, hommes et femmes, venus de toute la France. Ces derniers se sont affrontés dans les disciplines du sabre et du fleuret, en individuel et par équipes.

Le budget prévisionnel présenté pour l'organisation de cet événement est de 8 500 €.

- **Association « Risl'Adventure » pour l'organisation de la course d'obstacles « Mud D'Ouche »**, qui s'est déroulée le vendredi 8 mai 2026.

Cette course, qui est une manifestation majeure et populaire sur le territoire, a accueilli 1 630 personnes, encadrées par près de 150 bénévoles, auxquels se sont ajoutés de nombreux spectateurs. Ainsi, tout au long de la journée, les participants ont pris part à cette course composée de trente-six obstacles, répartis sur une distance de 8 kilomètres, entre la « Ferme de Rai » et l'Étang de « La Croix Lamirault ». En outre, l'association a proposé un village sportif composé de diverses activités. Le budget prévisionnel présenté pour l'organisation de cet événement est de 54 945 € (*hors bénévolat et mise à disposition de matériel*).

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ÉVÉNEMENTS	Subventions proposées 2026
AÉRO CLUB APAM	Journées Portes Ouvertes	1 000 €
APPAM 61 ATHLÉTISME	Meeting d'athlétisme de la Ville de L'Aigle	1 000 €
ESCRIME CLUB AIGLON	Grand meeting d'escrime de L'Aigle	700 €
RISL'ADVENTURE	Mud D'Ouche	1 000 €
TOTAL		3 700 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE le versement aux associations désignées ci-dessus de subventions liées à un événement sportif pour un montant total de 3 700 € en 2026.***

Il est rappelé que, depuis le 1^{er} janvier 2022, toute association bénéficiant de subventions publiques doit souscrire un contrat d'engagement républicain conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Ainsi, le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après signature de ce contrat par le représentant légal de l'association. Un manquement aux engagements souscrits au titre de ce contrat serait de nature à justifier le **retrait de cette subvention**.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Véronique LOUWAGIE